

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt trois, le onze décembre, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni CHAROLLES, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 5 décembre 2023.

DÉLIBÉRATION N° DEL2023_126 - FINANCES FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-DE-JOUX POUR LE PROJET D'ABATTOIR

La commune de Saint-Bonnet-de-Joux a approuvé en 2021 à la création d'un abattoir de volailles collectif agréé CE avec salle de découpe.

L'objectif de cet équipement est d'apporter une réponse aux besoins des producteurs locaux et d'être complémentaire à celui qui existe sur la commune de Salornay-sur-Guye.

Une association d'éleveurs s'est constituée avec pour ambition d'abattre jusqu'à 8 500 volailles par an. D'autres producteurs du Grand Charolais et des territoires limitrophes se sont montrés intéressés par le projet d'abattoir de la commune.

Les volailles ainsi abattues seront ensuite commercialisés dans le cadre de circuits-courts à la ferme, sur les marchés, dans les épiceries ou encore en moyennes surfaces.

La création de cet équipement permettra également de favoriser l'installation de nouveaux producteurs sur le territoire du Grand Charolais.

Favoriser l'autonomie alimentaire et contribuer au soutien ainsi qu'au développement de l'économie agricole constituent des enjeux majeurs pour le projet de territoire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais.

Le montant prévisionnel de ce projet est estimé à 817 000 € HT.

Afin de contribuer à la réalisation de cet équipement, il est proposé de verser un fonds de concours d'un montant de 50 000 € à la commune de Saint-Bonnet-de-Joux.

Il est précisé que le montant du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par la commune.

Le versement du fonds de concours nécessite l'approbation de délibérations concordantes exprimés à la majorité simple de la commune et de la Communauté de Communes.

La somme précitée sera versée après transmission par la commune de la notification du marché de travaux.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5214-16 V relatif au versement de fonds de concours entre la communauté de communes et ses communes membres,

Vu le projet de construction d'un abattoir de volailles porté par la commune de Saint-Bonnet-de-Joux,

Vu la demande de fonds de concours de la commune de St Bonnet de Joux en date du 28 novembre 2023,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Considérant la volonté de la Communauté de Communes de participer au financement du de l'équipement précité,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 12 juillet 2022 et du 30 novembre 2023,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'approuver le versement d'un fonds de concours de 50 000 € à la commune de Saint-Bonnet-de-Joux pour la réalisation d'un abattoir de volailles agréé CE ,**
- **D'imputer la dépense sur la ligne correspondante du budget principal,**
- **De préciser que la somme précitée sera versée après transmission par la commune de la notification du marché de travaux à la CCLGC,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers en exercice : 74 | Secrétariat de séance assuré par : Myriam PEJOUX |
| Membres présents à la séance : 55 | Votants : 62 |

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISSET, Pierre BERTHIER, Gilles PERRETTE, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Thomas MEUNIER, Thierry AUCLAIR, David BÊME, André JARRIER, Jean-Yves BICHET, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, Roland GOYARD, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Thierry DESJOURS, Laurent MANSON, Jean ETAIX, Paul DUMONTET, Bernard BERNIGAUD, Roger DURAND, Marie-Agnès FORGEAT, Cédric FRADET, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Fabrice CHARLES, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Bérénice PORTIER, Emmanuel REY, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUE, Jean-Marc NESME, Myriam PEJOUX, Bernard PLET, Marie-France MAUNY, Patrick PAGÈS, Marc DEROO, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE

Délégués ayant donné pouvoir :

André ACCARY à Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE à Paul DUMONTET, Guillaume CHAUVEAU à Julien GAGLIARDI, Jean-Bernard DESCHAMPS à Gérald GORDAT, Lolita RODRIGUEZ à David BÊME, Nathalie LELIEVRE à Nicolas LORTON, Michel TRAVELY à Jean-Marc NESME

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Céline BIJON, Nathalie COQUELIN, Régis GAUTHERON, Stéphane JOURNET, Gérard LALLEMENT, Martine DESPLANS, Daniel MELIN, Dominique NUGUE, Pascal RAMEAU, Jean-Baptiste LEFORT, André RIBOULIN, Richard PERRIER

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 11 décembre 2023
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais